

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

*SEANCE DU 16 FEVRIER 2021*

**DELIBERATION N° 2021-02**

**Adhésion à l'organisme gestionnaire d'œuvres sociales  
Plurélya**

Le seize février deux-mille-vingt-et-un à quatorze heures, le conseil d'administration de l'Agence régionale de la biodiversité (ARB) Centre-Val de Loire s'est réuni en visioconférence, en raison des mesures de protection sanitaires liées au COVID19, sur convocation de Madame Michelle RIVET, Présidente, en date du cinq février deux-mille-vingt-et-un.

ETAIENT PRESENTS :

Michelle RIVET – Région Centre-Val de Loire	Betsabée HAAS – Tours Métropole
Sabrina HAMADI – Région Centre-Val de Loire	Christophe POUPAT – Office National des Forêts
Nicolas XAVIER – Région Centre-Val de Loire	Frédéric ARCHAU – INRAE
Charles GIRARDIN – Région Centre-Val de Loire	Benjamin VIRELY – Personnel ARB
Joël CROTTÉ – Région Centre-Val de Loire	Michel PRÉVOST – CEN Centre-Val de Loire
Jean-Noël RIEFFEL – Direction régionale OFB	Guy JANVROT – FNE Centre-Val de Loire
Frédéric MICHAU – Direction régionale OFB	Cyril MAURER – Fédération des Maisons de Loire
Hervé BRULÉ – DREAL Centre-Val de Loire	Valérie BOUCHAUD-VOLLEAU – URCPPIE
Jean-Claude MORIN – Département du Cher	Henry FRÉMONT – Chambre régionale d'Agriculture
Evelyne LEFEBVRE – Département d'Eure-et-Loir	Marie-Thérèse FLEURY – CRPF
Anne-Marie THOMAS – Communauté de Communes Grand Chambord	Denis LEGRET – Association des Fédérations de Pêche Centre-Val de Loire
Annick GOMBERT – PNR Brenne	

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE SANS VOIX DELIBERATIVE :

Catherine BERTRAND – ARB Centre-Val de Loire	Estelle MENAGER – Département d'Eure-et-Loir
Marine CELESTE – ARB Centre-Val de Loire	Cyrielle MERCIER – Département d'Eure-et-Loir
Pauline D'ARMANCOURT – ARB Centre-Val de Loire	François BARRAULT – Tours Métropole
Pascale LARMANDE – ARB Centre-Val de Loire	Céline CERVEK – Chambre Régionale d'Agriculture
Cécile LE MEUNIER – ARB Centre-Val de Loire	Frédéric BRETON – CEN Centre-Val de Loire
Laetitia ROGER-PERRIER – ARB Centre-Val de Loire	Lucile PIERRARD – FNE Centre-Val de Loire
Géraud DE SAINT ALBIN – Région Centre-Val de Loire	Julien LEVRAT – Graine Centre-Val de Loire
Olivier DUCARRE – Région Centre-Val de Loire	Mellie GRATEAU – URCPPIE
Nathalie FRANÇOIS – Région Centre-Val de Loire	Patrick ROUX – URCPPIE
Clémence LEBLANC – Région Centre-Val de Loire	François JOUBERT – Direction régionale OFB
Jean-Claude BROSSIER – CESER	Isabelle PAROT – Association des Fédérations de Pêche Centre-Val de Loire

POUVOIRS

Anne LECLERC, Région Centre-Val de Loire, donne pouvoir à Annick GOMBERT, PNR Brenne, Alain MACHENIN, Fédération Régionale de Chasse, donne pouvoir à Jean-Noël RIEFFEL, Direction régionale de l'OFB.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut délibérer va

\*\*\*\*\*

**Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente de séance,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, et notamment ses dispositions relatives aux agences régionales de la biodiversité,

**VU** le décret n° 2017-402 du 27 mars 2017 relatif aux établissements publics de coopération environnementale,

**VU** la délibération de la Commission permanente de la Région Centre-Val de Loire CPR n° 18.10.28.106 en date du 16 novembre 2018 approuvant les statuts et sollicitant la création d'un établissement public de coopération environnementale dénommé « Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire » (ARB Centre-Val de Loire),

**VU** la délibération 2018-62 du 27 novembre 2018 de l'Agence française pour la biodiversité approuvant les statuts et sollicitant la création de l'Agence régionale de biodiversité Centre-Val de Loire,

**VU** la délibération 17787 du 10 décembre 2018 du Département du Cher adoptant les statuts de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,

**VU** la délibération 6.2 du 7 décembre 2018 du Département d'Eure-et-Loir approuvant les statuts constitutifs de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,

**VU** l'arrêté préfectoral n°18.225 du 19 décembre 2018 portant création de l'établissement public de coopération environnementale « Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire »,

**VU** les statuts de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,

**Considérant**

la présentation de l'étude des avantages sociaux accessibles pour l'ARB, ainsi que le contenu de l'offre Plurélya et son incidence financière,

**Décide à l'unanimité**

- d'approuver l'adhésion à l'organisme Plurelya permettant aux agents de bénéficier des prestations proposées.
- d'inscrire les dépenses afférentes au budget de l'ARB,
- d'autoriser la Présidente à signer les documents relatifs à l'adhésion.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Pour expédition conforme

La Présidente de séance



Madame Michelle RIVET